



New York, le 12 novembre 2019

**CONSEIL CONSULAIRE DE NEW YORK  
EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE (CCPAS),  
ORGANISMES D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE (OLES),  
CATEGORIE AIDEE CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (CFE)**

**Procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019**

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) de la circonscription de New York s'est réuni le 31 octobre 2018 dans les locaux du Consulat général sous la présidence de **M. Eric BAYER**, Consul général adjoint.

**Participants :**

*Membre de droit :*

- M. BAYER Eric, Président du Conseil, Consul général adjoint
- Mme MICHEL Annie, vice-Présidente du Conseil, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire
- M. DUCOURNEAU Julien, Conseiller consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. ORTOLI Richard, Conseiller consulaire

*Experts :*

- M. BOLNET Guy-Marie, Chargé des affaires sociales, CGF New York
- Mme DUCAP Paméla, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, CGF New York
- Mme EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- Mme MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social, CGF New York
- M. RAPAPORT Franck, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Français du Monde - ADFE
- Mme ROGER Valérie, Représentant d'autres associations de Français, Accueil New York

**Absents :**

- Mme Anne-Claire LEGENDRE, Consule générale, excusée
- Dr MOULIN Nicole, médecin conseil, excusée
- M. Patrick PAGNI, Conseiller consulaire, excusé

Le Président ouvre la séance à 11h50 et énonce l'ordre du jour.

Après avoir souligné le caractère confidentiel des débats, le Président rappelle que les allocations sont attribuées dans un cadre très strict et contraint fixé par le Ministère.

- **RAPPELS CONCERNANT LES ALLOCATIONS SERVIES PAR LE CCPAS**

Le Président rappelle le cadre d'intervention du CCPAS et les différents types d'allocations versées, les membres du conseil se voient remettre un document synthétique présentant les différentes allocations, ainsi que leurs critères d'éligibilité.

- **BILAN DE L'ANNEE 2019**

Le Président fait le bilan des aides accordées par le CCPAS de New York au 30/09/2019 :

Après avoir rappelé le budget global alloué au CCPAS en 2019 (253 562€ dont 37 390€ d'allocation de solidarité, 3 150€ de secours mensuel spécifique enfant, 82 381€ d'allocation adulte handicapé, 114 476€ d'allocation enfant handicapé et 1 500€ d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels), elle informe les membres que les aides versées entre le 1er janvier et le 30 septembre s'élèvent à 202 783,71€ d'allocations mensuelles et 394,9 € de secours occasionnels et aides exceptionnelles. Le reliquat des crédits d'aide sociale devrait s'élever au 31 décembre 2019 à 6 575,34 €.

- **ELEMENTS DE BILAN ECONOMIQUE**

Le Président présente aux membres les éléments de bilan économique (salaire moyen, seuil de pauvreté, évolution du coût des dépenses), transmis par le Service économique régional de l'Ambassade à Washington.

- **PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2020**

**Revalorisation du taux de base**

Le Ministère a alloué pour l'exercice 2019 un taux de base de 819 €, soit une augmentation de 30 € par rapport au taux de l'année 2018.

Le Président propose de solliciter une revalorisation du taux de base à 869€ pour 2020 afin de rattraper le taux de San Francisco (854€) et de prendre en compte le taux d'inflation à 1,8%. Le Poste rappelle que le taux demeure en deçà de l'évaluation des besoins pour une personne âgée seule effectuée par le service économique de Washington au niveau national, le coût de la vie à New York étant par ailleurs nettement supérieur à la moyenne américaine, et comparable à celui observé à San Francisco.

Le poste précise qu'une revalorisation de l'allocation enfant handicapé est peu réaliste et ne transmettra pas de demande en ce sens.

## Calcul des revenus

Les coupons alimentaires ne pouvant généralement pas être utilisés par de nombreux allocataires, car très contraignants (pas possible d'acheter des mets préparés, notamment), les membres du conseil proposent de ne plus les prendre en compte dans le calcul des revenus.

Un membre explique que les demandes de coupons alimentaires sont une porte d'entrée pour obtenir l'aide sociale américaine. Par conséquent, les allocataires dans le besoin effectuent la demande de coupons pour pouvoir tenter d'obtenir l'aide sociale, quand bien même ils savent qu'ils ne seront pas en mesure de les utiliser.

Ces propositions sont approuvées par les membres du conseil.

## Etude des cas individuels

### 1) Allocations de solidarité

Le Président expose les demandes de **renouvellement de 6 allocations de solidarité ainsi que l'unique nouvelle demande.**

Ces 7 demandes sont proposées pour accord.

L'abattement logement est appliqué pour 2 demandeurs hébergés à titre gratuit.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

### 2) Allocations adulte handicapé

Le Président présente les demandes de **21 allocataires, dont 18 renouvellements et 3 passages** d'une allocation enfant à l'allocation adulte en cours d'année.

Toutes les demandes sont proposées pour accord.

17 demandeurs peuvent bénéficier de l'aide continue et un de l'aide discontinue.

L'abattement logement est appliqué pour 18 demandeurs qui sont hébergés à titre gratuit.

Ces propositions sont approuvées par les membres.

### 3) Allocations enfant handicapé

Le Président présente les propositions d'attribution 2020 concernant **27 allocataires, dont 2 nouveaux bénéficiaires.**

Ces propositions sont approuvées par les membres.

### 4) Allocations à Durée Déterminée

Le Président indique qu'aucune demande d'Allocation à Durée Déterminée n'a été déposée auprès du service social.

#### 5) Secours Mensuel Spécifique Enfant

Le Président informe les membres du conseil que deux demandes de Secours Mensuel Spécifique Enfants sont présentées cette année, dont un renouvellement.

Les membres approuvent les demandes.

#### 6) Aides ponctuelles (secours occasionnel/aides exceptionnelles)

Le Président propose de reconduire le même montant d'aides que les deux dernières années, à savoir 1 500 €, pour l'exercice 2020.

#### • **ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE (OLES)**

Le Président informe les membres que les demandes de subvention aux OLES font à présent l'objet d'une campagne distincte. Néanmoins, le poste n'ayant qu'un seul OLES, il est procédé à l'examen de sa subvention à la suite du CCPAS de ce jour.

Il rappelle que les critères d'éligibilité sont les suivants:

- **Complémentarité des actions du consulat et non redondance** : en règle générale, la subvention accordée par le Département ne doit pas bénéficier à des allocataires de nos aides sociales (allocation de solidarité, allocation handicapé...); les OLES peuvent jouer un rôle de relais géographique du consulat.
- **Dynamisme de l'organisme dans la recherche de nouvelles sources de financements** : le Département considère que la subvention versée devrait représenter moins du tiers des ressources de l'association.
- **Transparence, qualité du dialogue avec le consulat** et des retours d'information sur les actions entreprises.

Le Président souligne que l'association, dont l'action est complémentaire à celle du service social du Consulat, joue un rôle essentiel pour nos compatriotes en difficulté et remercie la Présidente de l'association pour son action. L'Entraide bénéficiant d'une trésorerie importante par rapport à d'autres associations dans le monde, la subvention versée en 2019 a été limitée à 500 €.

Le Président réitère son soutien à l'association, et invite sa présidente à transmettre son bilan provisoire pour l'année 2019. Il rappelle que le bilan définitif devra être présenté en janvier 2020 pour transmission au Ministère.

**Dr EPELBAUM** remet son bilan provisoire. L'Entraide Française a apporté son soutien depuis le début de l'année à:

- 56 bénéficiaires d'aides exceptionnelles dont 3 en cours (23 366\$);
- 39 enfants – rentrées scolaires (19 500\$);
- 20 personnes âgées (1 300\$ étant noté que les aides sont principalement attribuées en fin d'année);
- 2 assistances longue durée ;
- 8 jeunes talents (10 500\$);
- 5 recherches d'emploi dont 3 demandeurs placés ;
- 2 détenus
- 5 personnes dans la recherche d'emplois (dont 3 placées)
- 4 familles habillées et appartement meublés

Les dépenses globales s'élèvent ainsi depuis le début de l'année à 54 660\$.

Rappelant les montants dépensés les années précédentes à la même période (20 000\$ en 2014, 23 000\$ en 2015, 30 000\$ en 2016, 36 000\$ en 2017, 47 000\$ en 2018), elle souligne la montée en puissance des actions de l'association, et la nette hausse des aides accordées pour répondre à une demande croissante.

Le Président rappelle que l'action de l'Entraide est **complémentaire** à celle du Consulat, et apporte un soutien à des **publics fragiles non éligibles aux aides financières du CCPAS** : familles monoparentales à faibles revenus, personnes valides en âge actif faisant face à un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, décès de proches, endettement...). Elle joue aussi un rôle important de relai et apporte un soutien essentiel à nos compatriotes faisant face à des situations d'urgence entre la clôture de gestion annuelle du CCPAS et la première délégation de crédits de l'année suivante.

Il est enfin souligné que l'Entraide est en **échange très régulier avec le service social du poste**, et que les deux entités travaillent en partenariat et en dialogue constant.

**L'Entraide rappelle que la demande est en hausse constante, et que le soutien financier du ministère constitue un argument et une garantie de crédibilité pour les recherches de mécénat entreprises par l'association.**

La Présidente de l'Entraide française sollicite ainsi, en accord avec le Poste, une subvention du ministère pour l'exercice 2020 d'un montant de **3 000 €**.

Les membres jugent que l'association remplit les critères fixés par le Département en termes de complémentarité, de dialogue avec le Consulat et de dynamisme dans ses recherches de recettes, et émettent un avis positif sur la demande de subvention envisagée.

#### • **CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER – 3<sup>ème</sup> CATEGORIE AIDEE**

Le Président rappelle que cette aide vise à favoriser l'accès à l'assurance volontaire maladie-maternité de la CFE, pour les demandeurs dont les revenus sont inférieurs à la moitié du plafond de la sécurité sociale (soit 20 262€/an en 2019). Il précise que, cette année, les pensionnés français (qui ont cotisé plus de cinq ans/20 trimestres à une caisse de retraite française) sont désormais éligibles à ce dispositif.

Il présente une demande reçue : un renouvellement. Remplissant les conditions d'attribution, la demande est proposée pour accord.

Cette attribution est validée par les membres du conseil.

La séance est close à 13h10.